

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le 24/11/2023

ID : 040-200069417-20231121-CC2023\_139-DE



# rapport annuel 2022.



Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le 24/11/2023

ID : 040-200069417-20231121-CC2023\_139-DE



Rapport établi et présenté par Madame Christine FOURNADET, Présidente du SIETOM de Chalosse, en séance du Comité Syndical du 21 juin 2023.

Rédaction du rapport assuré par les services du Syndicat, sous la direction de Monsieur Etienne DAVAUD, Directeur Général du SIETOM.

Rapport établi conformément à la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et au décret d'application n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adoption et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Rapport établi conformément à l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Crédits photos : SIETOM de Chalosse - Pixabay  
Crédits illustrations :  
Mise en page : Service communication SIETOM

# sommaire

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le 24/11/2023

ID : 040-200069417-20231121-CC2023\_139-DE



## 01 GÉNÉRALITÉS

Rétrospective	p. 4
Les collectivités adhérentes	p. 6
La gouvernance du territoire	p. 7
La politique générale	p. 7
La politique environnementale	p. 8
Certification ISO 14 001	p. 8
Labellisation TERROM	p. 8
Le schéma directeur de la gestion des Ordures Ménagères ou Assimilés	p. 8
La situation administrative	p. 9

## 02 PRÉVENTION ET COMMUNICATION

La prévention	p. 10
Le programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)	p. 11
La Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD)	p. 11
L'opération « Laisse parler ton cœur »	p. 11
La communication et l'événementiel	p. 12

## 03 COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS

Synoptique 1 et 2	p. 14
La collecte des ordures ménagères résiduelles	p. 16
L'unité de Valorisation Organique	p. 17
Le stockage	p. 18
La collecte sélective	p. 19
Le réseau des déchetteries	p. 20

## 04 INDICATEURS ÉCONOMIQUES

Le budget	p. 22
Les prestations de service	p. 25

## 05 PERSPECTIVES

Les perspectives	p. 26
------------------	-------



# rétrospective 2022

JANVIER

Mise en place de l'extension des consignes de tri.  
Collaboration avec le centre de tri de Sévignacq pour les emballages plastiques, métalliques et les briques alimentaires.

FÉVRIER

Poursuite de la densification des points tri dans les Communautés de Communes Coteaux et Vallées des Luys, Terres de Chalosse et Pays d'Orthe et Arrigans.

MARS

Session de broyage des déchets verts dans une vingtaine de communes.  
Vote par les élus d'une hausse de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de 30%.

MAI

Lancement d'une expérimentation sur les communes de Habas et Estibeaux pour faciliter le geste de tri.

JUIN

Installation de 28 colonnes de 5m<sup>3</sup> et suppression de 158 bacs d'ordures ménagères sur la commune de Pontonx pour les collectes d'ordures ménagères.

JUILLET

Changement d'horaires sur les déchetteries qui passent aux heures estivales 7h-14h30.  
Mise en place de conteneurs pour les textiles dans les 12 déchetteries.

AOÛT

Lancement d'une expérimentation sur le compostage en établissement au collège de Saint Sever, avec formation de 3 référents.

SEPTEMBRE

Début des travaux de création de l'alvéole A6 du CSDMA.  
Lancement de 2 études :  
- Sur la mise en place de la redevance spéciale pour la collecte des ordures ménagères des professionnels.  
- Sur la mise en place du tri des biodéchets à la source à compter du 1er janvier.

OCTOBRE

Rénovation de l'aire à déchets verts de Poyartin.  
Remise d'un chèque de 8 656€ à la Ligue contre le Cancer dans le cadre de notre partenariat sur la collecte du verre.

NOVEMBRE

Remise de sacs à pain réutilisables dans 10 boulangeries volontaires dans le cadre de la SERD.  
Renouvellement de la collecte de jouets de Noël dans le cadre l'appel à projet « Laisse parler ton cœur ».

DÉCEMBRE

Campagne digitale sur les erreurs de tri « Trions plus, trions mieux » pour sensibiliser sur les bons gestes de tri.

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le 24/11/2023

ID : 040-200069417-20231121-CC2023\_139-DE



# 01 Généralités





# Les collectivités adhérentes

Créé le 11 février 1976, le Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et de Traitement des Ordures Ménagères (SIETOM) est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Il assure la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers de 77 916 usagers répartis sur 122 communes des Landes.

Le SIETOM intervient sur un territoire essentiellement rural, six communes du Syndicat dépassant les 2000 habitants et deux seulement les 3500. Il s'agit d'un Syndicat Mixte qui se compose de 5 communautés de communes :

- Communautés de communes (CC) adhérentes
- Communes de la CC Chalosse Tursan et adhérentes au SICTOM du Marsan
- Communes de la CC Pays d'Orthe et Arrigans et adhérentes au SITCOM Côte Sud des Landes
- Limites administratives du SIETOM

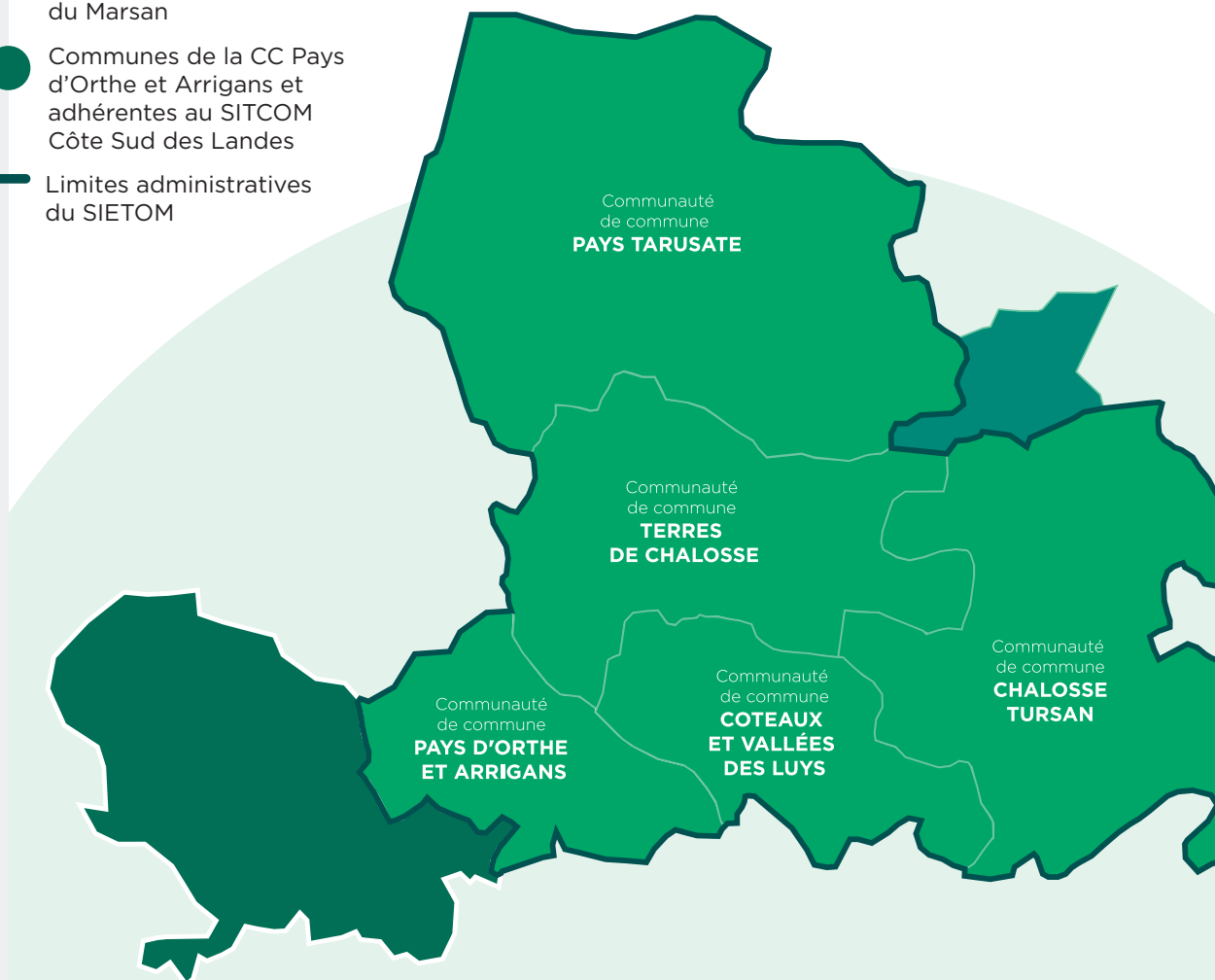
- La Communauté de communes Chalosse Tursan,
- La Communauté de communes Terres de Chalosse,
- La Communauté de communes du Pays Tarusate,
- La Communauté de communes Pays d'Orthe et Arrigans,
- La Communauté de communes Coteaux et Vallées des Luys.

## Quelques données du territoire :

122 communes / 1809 km<sup>2</sup>  
77 916 habitants / 43 habitants par km<sup>2</sup>

## Répartition de la population par Communauté des Communes :

Chalosse Tursan	<b>24 106</b>
Terres de Chalosse	<b>18 622</b>
Coteaux et vallées des Luys	<b>7 814</b>
Orthe et Arrigans	<b>9 331</b>
Pays Tarusate	<b>18 043</b>
<b>TOTAL</b>	<b>77 916</b>



# La gouvernance du territoire

Suite aux élections municipales de 2020, la gouvernance du SIETOM est aujourd'hui assurée par :

**Mme Christine FOURNADET** : Présidente, représentante CC\* Coteaux et Vallées des Luys.

**Mme Ghislaine LALANNE** : 1ère Vice Présidente, représentante CC\* Terres de Chalosse, chargée de la valorisation matière, organique et énergétique.

**Mme Marlène RASOAMAHARO** : 2ème Vice Présidente, représentante CC\* du Pays Tarusate, chargée de la communication en faveur du tri, de la prévention et de l'éco-exemplarité.

**M. Marcel PRUET** : 3ème Vice Président, représentant CC\* Chalosse Tursan, chargé des finances et de l'administration générale.

**M. Thierry CALOONE** : 4ème Vice Président, représentant CC\* Pays d'Orthe et Arrigans, chargé de l'évolution et de l'optimisation des collectes.

La représentation des Communautés de Communes au sein du Comité syndical est basée sur la règle « UNE COMMUNE - UN DELEGUE ». De fait, chaque Communauté des communes dispose d'autant de délégués que de communes pour lesquelles elle adhère au SIETOM. En 2022, le Bureau a été convoqué 6 fois. Le Comité syndical s'est réuni 5 fois.

\*CC : Communauté de communes

# La politique générale

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le 24/11/2023

ID : 040-200069417-20231121-CC2023\_139-DE



Au regard de son territoire très rural, le SIETOM met en œuvre différentes stratégies pour réduire, collecter et valoriser l'ensemble des déchets ménagers et assimilés générés. Il les dirige ensuite vers les filières de valorisation les mieux adaptées en interne ou en externe.

## La prévention des déchets

Réduire la quantité de déchets produits et promouvoir les emballages réutilisables.

- Programmes d'actions de prévention et de communication.

## La collecte des déchets en apport volontaire

Favoriser le tri en impliquant les usagers grâce à la bonne couverture du territoire.

- 12 déchetteries, plus de 5300 conteneurs pour les ordures ménagères résiduelles, près de 300 points de tri sélectif.

## Le traitement et la valorisation des déchets.

Valoriser et réemployer au maximum les déchets collectés et limiter les enfouissements.

- Contractualisation avec de nombreux éco-organismes (traitement, recyclage), partenariat avec Landes Partage (réemploi), traitement des ordures ménagères dans l'unité de valorisation organique (production de compost normé et labellisé TERROM pour les agriculteurs).

# La politique environnementale

Maîtriser la nature des déchets entrants, améliorer les rejets, optimiser les ressources énergétiques, aménager le site pour une meilleure intégration dans le contexte local constituent la priorité de la politique environnementale de notre Syndicat. Ces opérations menées avec efficacité permettent de prévenir tout risque de pollution, d'améliorer la gestion des installations existantes et de structurer l'organisation des futures.

## Certification ISO 14 001

Certifié ISO 14001 depuis 2012 pour ces activités d'exploitation, de collecte et de gestion des déchetteries. Le SIETOM de Chalosse confirme sa position d'acteur responsable dans le paysage départemental des déchets et compte bien jouer un rôle majeur dans les années futures dans la protection de l'environnement.



## Labellisation TERROM

La création en 2011 d'une unité de valorisation organique (UVO) permet de récupérer, avant enfouissement, les matières fermentescibles issues des ordures ménagères résiduelles. Par un procédé de fermentation et de maturation, le SIETOM produit environ 5000 tonnes par an de compost, si l'unité fonctionne au régime nominal. Ce compost répond aujourd'hui à la norme AFNOR NFU 44-051, autorisant sa vente pour amender les sols uniquement auprès des agriculteurs locaux. Depuis 2019, il est labellisé TERROM car il valide des critères d'évaluation supérieurs à la norme.



### Nota

100 % de notre compost est labellisé et vendu aux agriculteurs

# Le schéma directeur des ordures ménagères

Envoyé en préfecture le 24/11/2023  
Reçu en préfecture le 24/11/2023  
Publié le 24/11/2023  
ID : 040-200069417-20231121-CC2023\_139-DE



Le SIETOM a sollicité une consultation pour une étude stratégique d'un schéma directeur définissant des actions cohérentes et établissant un échéancier de leur mise en oeuvre.

Ce document stratégique répond à la fois à des objectifs d'amélioration du service, à des contraintes réglementaires de réduction des déchets (Loi de Transition énergétique pour la Croissance Verte de 2015 et Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire de 2020) et à des objectifs de réduction des coûts de traitement.





# La situation administrative

## Répartition des emplois

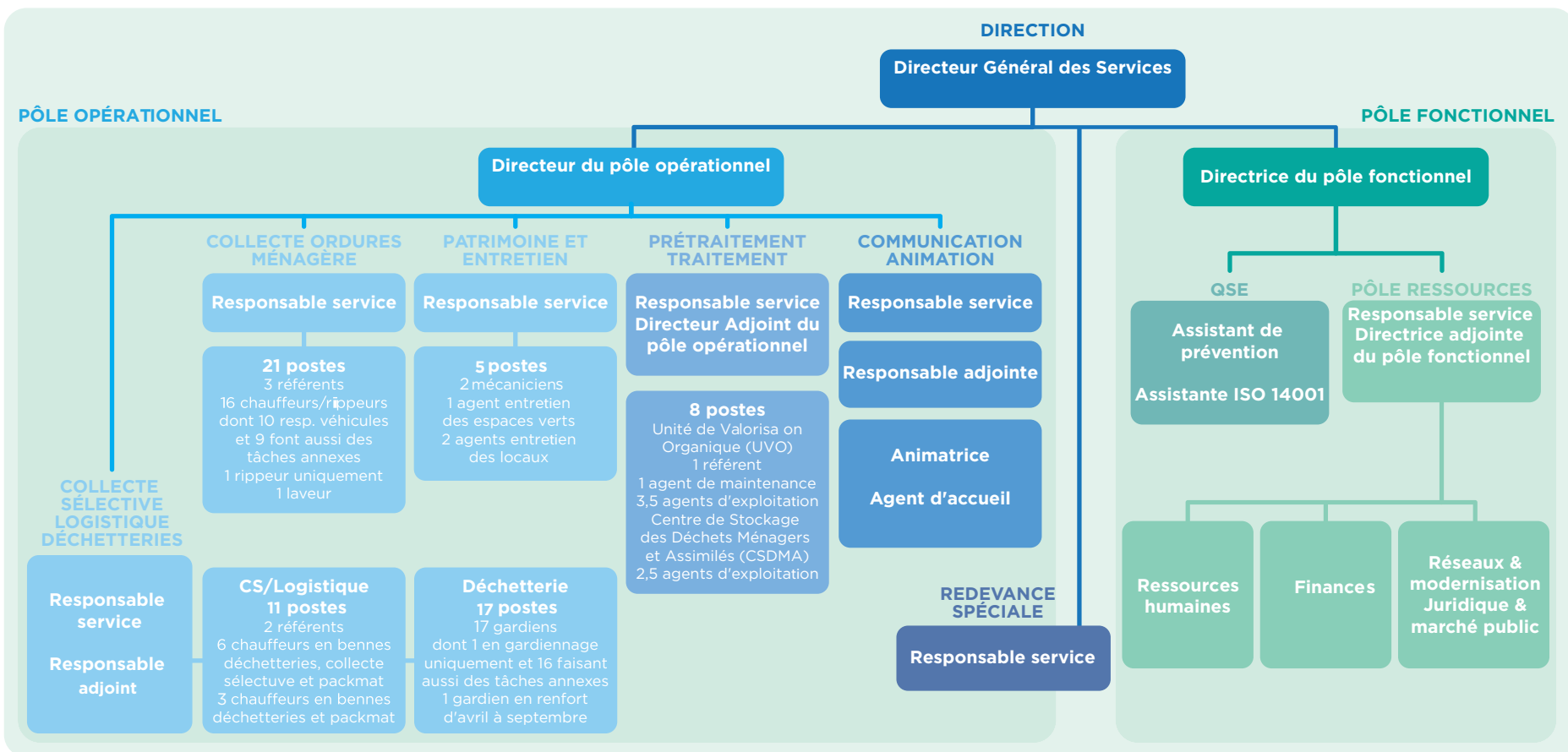
Collecte OM **21** | CS/logistique **11** | Déchetteries **17**  
 Prétraitement traitement **8** | Entretien maintenance **5**  
 Administratif **3** | Communication **4**  
 Encadrement **10** | Direction **3**  
**Total agents au 31/12/2022 : 82**

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le 24/11/2023

ID : 040-200069417-20231121-CC2023\_139-DE



Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le 24/11/2023

ID : 040-200069417-20231121-CC2023\_139-DE



Syndicat Intercommunal  
d'Enlèvement  
et de Traitement  
des Ordures Ménagères

02

# Prévention et communication

Création  
en 1978  
125 com  
réparties



Syndicat Intercommunal  
d'Enlèvement  
et de Traitement  
des Ordures Ménagères

815, route des Tartenses  
40250 CAUPENNE

# La Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD)

Dans le cadre de la SERD, du 19 au 27 novembre, à l'initiative du SIETOM, 10 boulangeries volontaires ont remis un sac à pain en tissu à leurs clients qui ont refusé par 5 fois un emballage jetable lors de l'achat de pain. Plus de 1 600 emballages jetables ont pu être évités à ce jour.

## L'opération « Laisse parler ton cœur »

A l'occasion de la SERD et à l'initiative d'Ecosystem, une collecte solidaire de jouets d'occasion a été organisée pour aider les familles modestes et limiter le gaspillage, à la veille des fêtes de fin d'année. Les 12 déchetteries du SIETOM de Chalosse ont ainsi pu collecter 796 kg de jouets, remis à notre partenaire Landes Partage à Hagetmau.

# La prévention

Le SIETOM poursuit des actions et des programmes de prévention et de communication afin de réduire au maximum les déchets.

## Le programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Le SIETOM s'est engagé dans un PLPDMA pour répondre au contexte réglementaire de la Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte de 2015. L'objectif est de réduire, d'ici 2024, de 6% les déchets ménagers et assimilés. En 2022, plusieurs actions ont été réalisées :

- Pour réduire le gaspillage alimentaire, distribution de 3 600 gourmets bags dans les 21 restaurants et fermes auberges présents sur toutes les communautés de communes et de 300 sur 2 marchés de producteurs.
- Mise à disposition d'un agent et d'un broyeur à 23 collectivités adhérentes demandeuses pour broyer leurs déchets verts et réutiliser le broyat pour amendement, paillage. 240 tonnes de déchets verts estimés ont été détournés.
- Distribution de 323 composteurs individuels (soit un taux d'équipement supérieur à 30% des ménages) et de 3 composteurs dans les établissements publics (cantines, EHPAD). 465kg de biodéchets ont ainsi été détournés des ordures ménagères. 169 personnes ont participé aux sessions délocalisées de sensibilisation au compostage. Accompagnement du collège de Saint Sever en tant que site pilote pour un compostage en établissement, avec formation de 3 référents.
- Présentation en salle de cinéma, face à leurs familles et leurs équipes éducatives, de courts métrages réalisés par les enfants de 5 écoles, en partenariat avec l'association Du Cinéma Plein Mon Cartable.
- Réalisation de diagnostics sur la gestion des déchets à l'hôpital de Saint Sever et sur la commune de Castelnaud Chalosse.

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le 24/11/2023

ID : 040-200069417-20231121-CC2023\_139-DE



# La communication et l'événementiel

Différents médias et outils sont proposés par le SIETOM pour informer et mobiliser les usagers.

- La publication de « La TRIBune » distribuée deux fois par an aux 35 000 foyers.
- Le site internet [www.sietomdechalosse.fr](http://www.sietomdechalosse.fr) qui propose des informations actualisées en termes de nouveautés ou de modifications des services, des informations relatives au tri, à la réduction et à la valorisation des déchets (plus de 27 000 visites).
- La page Facebook qui relaie en temps réel toutes les informations nécessaires à l'utilisateur (837 abonnés), une newsletter mensuelle lancée en mars avec 222 abonnés et une page LinkedIn (60 abonnés).
- Une chaîne Youtube comme plateforme de dépôt et de visionnage des films réalisés par les enfants dans le cadre du projet sur les courts métrage et du film de présentation du SIETOM.
- Le lancement de campagnes de communication, comme l'extension des consignes de tri au 1er janvier 2022 par l'annonce web sur les réseaux du SIETOM, la presse écrite, radio et digitale et l'affichage et la distribution de flyers dans les communes. Une campagne en fin d'année sur les erreurs de tri « Trions plus, trions mieux » poursuit l'objectif de sensibilisation des usagers aux consignes et aux gestes de tri.

zoom  
sur ...

**La vidéo de présentation du SIETOM :** Grâce à la collaboration volontaire d'élus et d'un enfant d'un agent du SIETOM pour le montage et le jeu d'acteurs, le SIETOM a réalisé une vidéo qui décrit le fonctionnement du Syndicat : du tri à la maison au dépôt des déchets dans les exutoires adaptés (points d'apports volontaires dans les communes et dans les déchetteries), en passant par le traitement des ordures ménagères en usine et par l'enfouissement.

**Octobre rose :** Pour la 6<sup>e</sup> année, le SIETOM participe à l'événement « octobre rose », organisé par la Ligue contre le Cancer. A cette occasion, différentes campagnes ont relayé cette collaboration : presse écrite et digitale, apposition de stickers sur le flanc de chaque conteneur de collecte et ornement d'une quarantaine de points tri. Cette campagne a permis de collecter 2 621 tonnes de verre.

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le 24/11/2023

ID : 040-200069417-20231121-CC2023\_139-DE



## Animation scolaire



786  
élèves



16  
établissements



34  
classes

## Animation périscolaire



50  
enfants



3  
écoles



6  
séances



245  
personnes  
sensibilisées

Animation dans  
d'autres structures :  
communes, collèges,  
Conseil Municipal  
des Jeunes



333  
personnes  
accueillies

Visite de site/  
Portes ouvertes



135  
personnes

Sensibilisation lors  
de manifestations  
(stands, marchés,  
foires)

## Enjeux à venir

Accompagner au plus près les usagers sur les changements de comportements : poursuite de sensibilisations mensuelles délocalisées au compostage, accompagnement de sites de compostage partagé communaux et en établissement, poursuite du porte-à-porte d'information et d'engagement pour améliorer le geste de tri, organisation de la 1ère fête du réemploi sur Landes Partage à Hagetmau, déploiement de projets collaboratifs avec les autres syndicats landais, déploiement de nouveaux modes de communication (Intra-muros, Instagram).



Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le 24/11/2023

ID : 040-200069417-20231121-CC2023\_139-DE



# 03 Collecte et valorisation des déchets

# Synoptiques

## Le devenir des déchets collectés en 2022

48 095 tonnes de déchets ont été collectées, ce qui représente 617,26 kg / habitant (-6,29 % par rapport à 2021)

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le 24/11/2023

ID : 040-200069417-20231121-CC2023\_139-DE



### Collecte



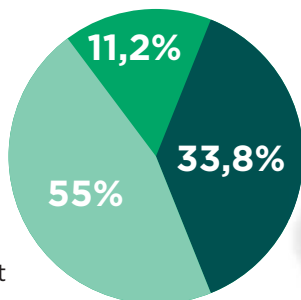
#### Collecte sélective (CS)

5 369 t soit 68,9 kg/hab  
+0,6 % par rapport à 2021



#### Déchetterie

26 486 t soit  
339, 9kg/hab  
-8,1 % par rapport  
à 2021



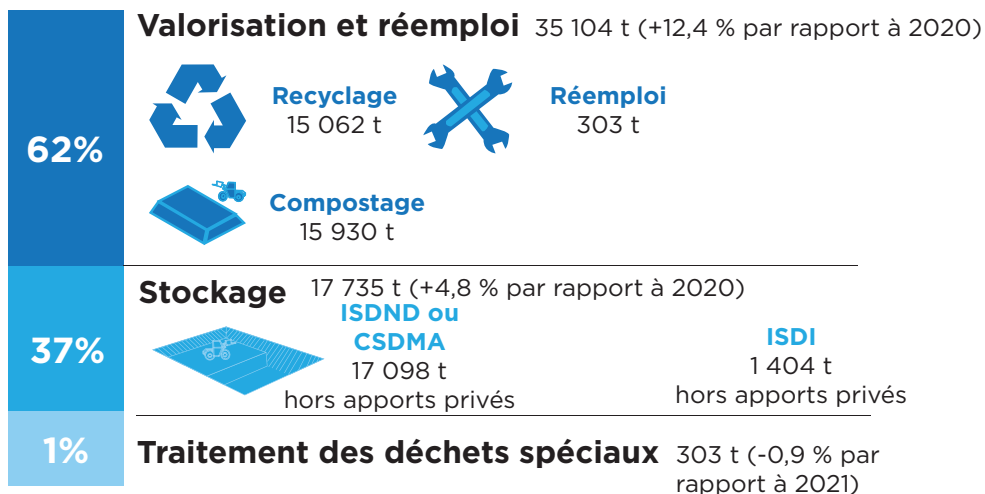
#### Collecte des OMR

16 240 t soit  
208,4 kg/hab  
-5,3 % par rapport  
à 2021



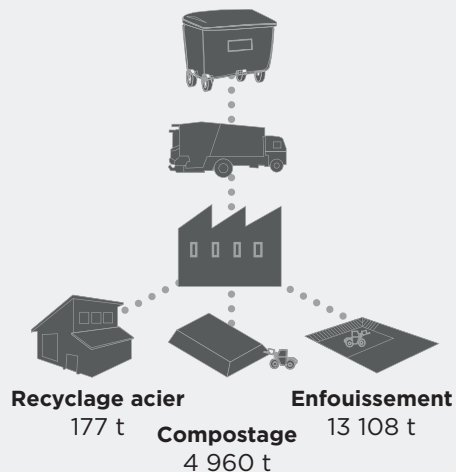
Objectif fixé par l'Etat :  
140kg/hab

### Finalité

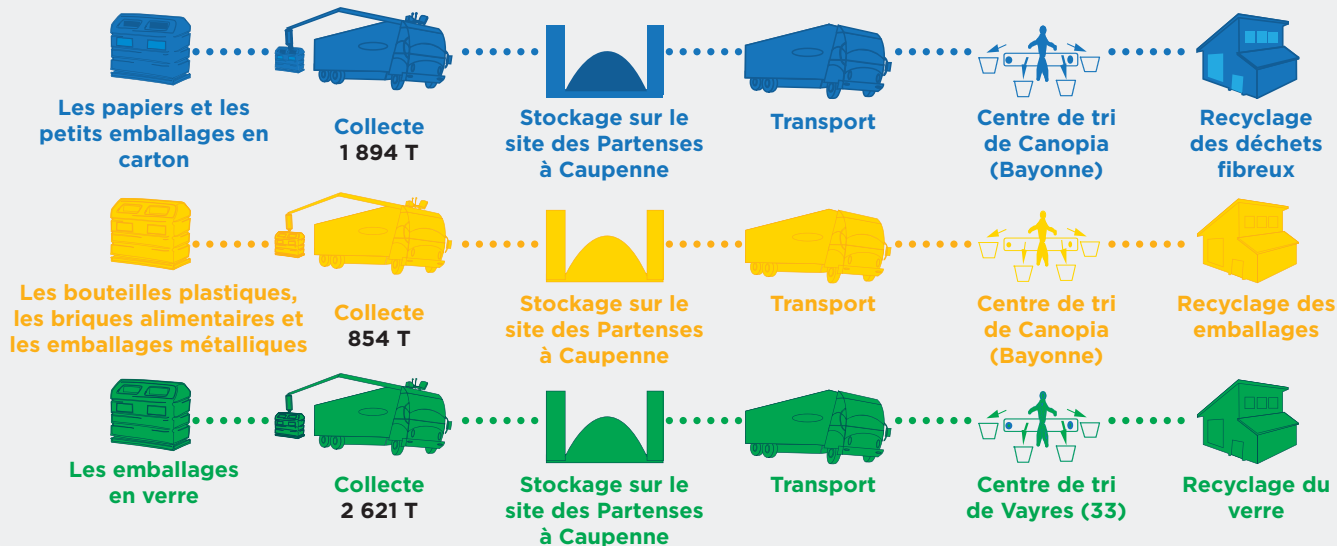


# Le devenir par type de déchets collectés

## Les OMR : 16 240 T



## La collecte sélective : 5 369 T



## La collecte en déchetterie : 26 486 T



# La collecte des ordures ménagères résiduelles

La collecte s'effectue sur des points d'apport volontaire par les usagers. Elle est réalisée sur les jours ouvrés sur une fréquence d'une fois par semaine, à deux fois sur les communes d'Hagetmau et Saint Sever. L'ensemble des conteneurs, dont le SIETOM est propriétaire, est lavé et désinfecté 2 à 3 fois par an, à l'aide d'un véhicule de lavage qui collecte les eaux sales.

En 2022, le déploiement de colonnes aériennes de 5m<sup>3</sup> a été poursuivi sur la commune de Pontonx.

 **16 240**  
tonnes  
collectées

 **-5,3%**  
par rapport  
à 2021

 **13,70 kms**  
/tonnes  
collectées

 Ratio SIETOM  
**208,4**  
kg/hab

 Ratio National  
**254**  
kg/hab



**5 300 conteneurs 770 litres**  
**12 conteneurs semi-enterrés**  
**26 conteneurs enterrés**  
**98 colonnes de 5m<sup>3</sup>**  
**10 camions bennes**  
**1 camion de lavage**  
**1 Évolupac**  
**21 agents**



## Enjeux à venir

Augmenter le taux d'équipement en composteurs individuels et développement du compostage partagé, pour diminuer les OMR : obligation au 31.12.2023 du tri des biodéchets à la source (loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire : Agec).

Atteindre le ratio de 39kg/habitant de biodéchets présents dans les ordures ménagères résiduelles, contre 52kg/habitants actuellement (Modecom 2022). Atteindre le ratio de 140kg/habitant d'ordures ménagères, contre 219kg/habitant à l'heure actuelle.

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le 24/11/2023

ID : 040-200069417-20231121-CC2023\_139-DE





# L'unité de Valorisation Organique

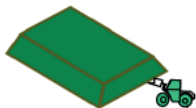
Le SIETOM gère en interne le traitement des ordures ménagères dans une Unité de Valorisation Organique mise en service en 2011. Certifiée ISO 14001, l'usine permet de produire du compost conforme à la norme NFU 44-051, pour la vente comme amendement organique aux agriculteurs locaux. Depuis 2019, le label TERROM vient confirmer la qualité supérieure du compost puisqu'il répond à des critères d'évaluation supérieurs.



**17 857**  
tonnes  
traités  
(16 246T SIETOM +  
1 611 T apports )



**28,2%**  
de déchets  
valorisés



**4 960**  
tonnes de  
compost et  
dégradation de  
matière



**2 328**  
tonnes  
de compost  
épanchées en  
milieu agricole

**Maître d'ouvrage :**  
**SIETOM de Chalosse**  
**Exploitant :**  
**SIETOM de Chalosse**  
**Capacité de traitement :**  
**25 000 Tonnes/an**  
**Type de process :**  
**Prétraitement  
mécano-biologique  
et tri-compostage**  
**6 agents**

## Enjeux à venir

Attente du décret d'application de la loi AGEF sur les Matières Fertilisantes Support de Culture (MFSC) qui pourrait empêcher la vente du compost.

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le 24/11/2023

ID : 040-200069417-20231121-CC2023\_139-DE



# Le stockage

Le stockage comprend ici plusieurs lieux :

Le Centre de Stockage des Déchets Ménagers et Assimilés (CSDMA), de plus de 7ha sur le site de Caupenne, accueille les refus de tri de l'UVO, le tout-venant des déchetteries et des apports extérieurs provenant des clients conventionnés. Des travaux de couverture de l'alvéole A5-2 ont été effectués. La création de l'alvéole A6 a débuté en fin d'année pour un achèvement des travaux fin avril 2023. (réception le 25/04 par la DREAL)

L'installation de stockage des déchets inertes ISDI, située à Pontonx, accueille les bennes de gravats issues des déchetteries.



30 561 (17 193 SIETOM+  
Tonnes 13 368 apports  
enfouies extérieurs)

Dont 42 % d'apports  
extérieurs conventionnés

**Maître d'ouvrage :** SIETOM de Chalosse

**Exploitant :** SIETOM de Chalosse

**Traitement des rejets :** OVIVE (1 suiviste + 1 responsable exploitation)

## Enjeux à venir

Fermeture administrative du centre de stockage au 28/02/2027. Réflexion en cours avec d'autres syndicats pour un nouvel exutoire à l'horizon 2027/2030. Porter à connaissance à venir pour demande d'autorisation supplémentaire à 2030.

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le 24/11/2023

ID : 040-200069417-20231121-CC2023\_139-DE



# La collecte sélective

La collecte sélective correspond à la collecte des emballages ménagers sur les points d'apport volontaire. Des collectes sont également réalisées dans des conditions spécifiques comme le papier et carton dans le cadre de convention avec les collèges et les EHPAD.

Chaque point tri est composé de 3 flux : les fibreux (papiers et petits emballages en carton), les non fibreux (emballages plastiques, emballages métalliques et briques alimentaires) et le verre. Le SIETOM bénéficie de soutiens financiers par les éco-organismes en fonction des tonnages collectés et valorisés.

Le SIETOM a achevé sa phase de densification des points tri sur l'ensemble du territoire pour atteindre le ratio d'un point tri pour 250 habitants. A partir de 2023, le SIETOM souhaite poursuivre cette démarche en portant ce ratio à 1 point tri pour 180 habitants.

	Flux	Tonnage	Ratio / hab.
<b>CARTON</b>	Papiers et petits emballages carton	1 894	24.30 kg/an
<b>EMBALLAGES</b>	Emballages plastiques, briques alimentaires, emballages métalliques	854	10,96 kg/an
<b>VERRE</b>	Emballages en verre	2 621	33.64 kg/an



## Enjeux à venir

Faciliter l'accès au tri et poursuivre la densification du territoire.

**276 points tri dont**  
**26 doublés (302 points tri)**  
**+ 7 verres isolés**  
**2 points tri semi enterrés**  
**5 points tri enterrés**  
**dont 2 doublés**  
**5 polybennes**  
**2 évolupacs**  
**11 agents**



5 369  
Tonnes collectées



+ 0,6 %  
par rapport  
à 2021



Ratio de  
collecte SIETOM  
68,9Kg/hab



Ratio de collecte  
National  
79  
Kg/hab



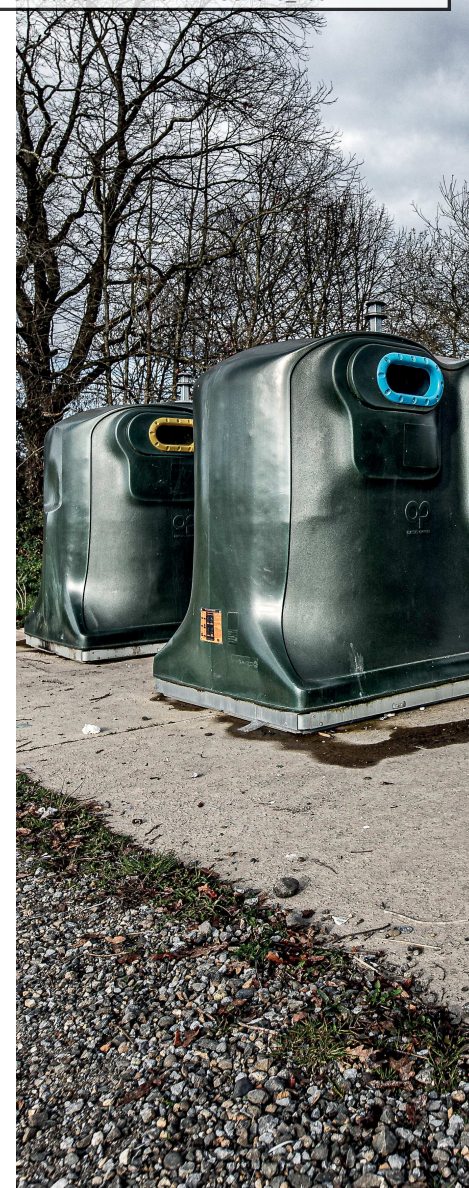
79 %  
de ces déchets  
sont recyclés

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le 24/11/2023

ID : 040-200069417-20231121-CC2023\_139-DE



# Le réseau des déchetteries

Le SIETOM gère 12 déchetteries réparties sur l'ensemble de son territoire. Le ratio est d'une déchetterie pour 6 500 habitants contre 14 000 au niveau national. Le SIETOM assure le gardiennage et l'entretien des sites, ainsi que l'enlèvement des principales bennes. Seuls quelques déchets (ferraille, mobilier, déchets dangereux, ...) sont gérés par des prestataires ou éco-organismes extérieurs.

- Mise en place d'une vidéo protection dans toutes les déchetteries suite à des actes de vandalisme et de vol
- Présence d'une caisse réemploi dans toutes les déchetteries dans le cadre d'une convention partenariale avec Landes Partage basé à Hagetmau
- Présence d'une benne pour le mobilier dans le cadre d'un engagement avec l'éco-organisme Eco-Mobilier
- Sécurisation des quais (garde corps) contre les risques de chute dans les bennes
- Acceptation des pneus issus de la démonte sous condition dans 5 déchetteries depuis octobre 2021

Les matériaux recyclables sont vendus et rapportent des recettes au SIETOM.

## 12 déchetteries 17 agents

Les conducteurs et les véhicules du service collecte sélective / logistique sont également affectés à la rotation des bennes de déchetteries.



26 486  
Tonnes  
collectées



- 8.1 %  
par rapport  
à 2021



Ratio  
SIETOM  
340  
Kg/hab



Ratio  
National  
218  
Kg/hab



485 559  
passages  
+ 141 %  
par rapport  
à 2021

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le 24/11/2023

ID : 040-200069417-20231121-CC2023\_139-DE



## Enjeux à venir

Diminuer l'apport des déchets verts qui représentent plus de 40% des déchets collectés : mise à disposition des collectivités, d'un broyeur, acheté grâce à un soutien financier de l'ADEME pour broyer leurs déchets et utiliser le broyat obtenu en paillage, en amendement. Mise en place de nouvelles REP (Responsabilité Elargi des Producteurs).



Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le 24/11/2023

ID : 040-200069417-20231121-CC2023\_139-DE



# 04 Indicateurs économiques

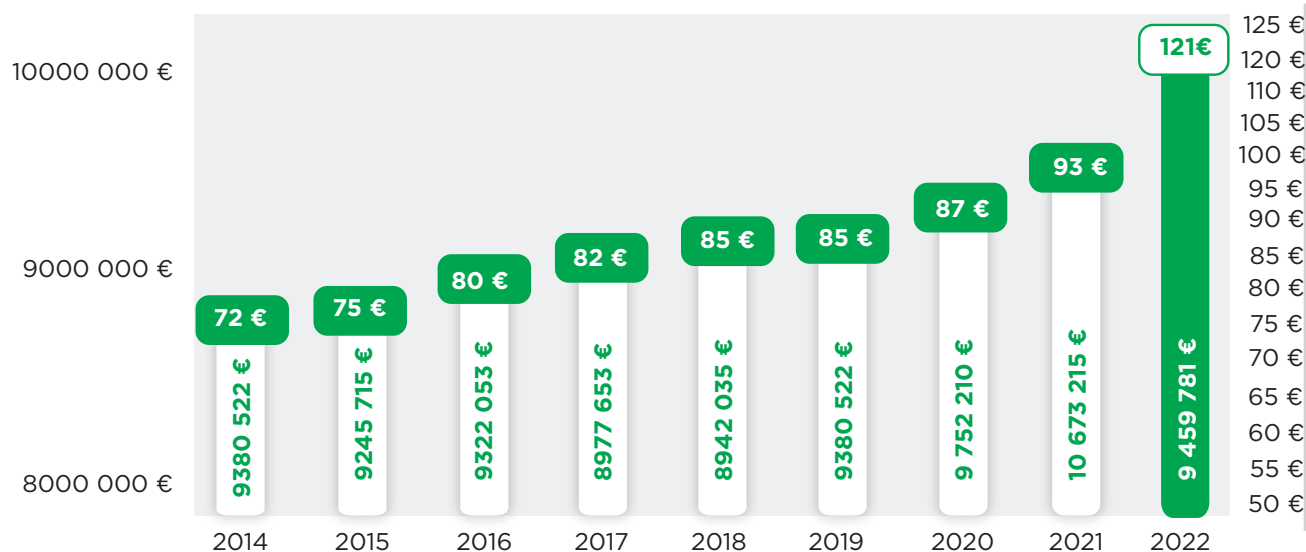


Le SIETOM gère en régie l'ensemble de ses activités et de fiscalité propre. Il est financé par les contributions de ses adhérents grâce à la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

La participation financière des habitants correspond au coût aidé. Il s'agit du reste à charge de la collectivité une fois déduits les recettes industrielles (vente de matières, traitement de déchets extérieurs), les soutiens des éco organismes et les subventions. Pour 2022, le montant est fixé à 121€/habitant soit plus de 30% d'augmentation.

# Le budget

## Évolution des coûts aidés



**Coût aidé SIETOM 2021**  
93 €/hab



**Moyenne nationale 2020**  
123 €/hab




**Coût aidé SIETOM 2022**  
121€/hab




# Section de fonctionnement

## État des dépenses



**9 956 468€**

### Détail des dépenses de fonctionnement



Charges courantes d'exploitation (électricité, carburant, eau, entretien des véhicules...)  
**34 €**


Charges de personnel  
**33 €**

Taxe Générale des Activités Polluantes (TGAP)  
**16 €**

Opération d'ordre de transfert  
**12 €**

Charges financières et autres charges de gestion (intérêts emprunts)  
**5 €**

## État des recettes



**12 894 510 €**

### Détail des recettes de fonctionnement



TEOM  
**73 €**

Recettes issues du traitement des déchets extérieurs  
**11 €**

Soutiens  
**7 €**

Ventes de produits  
**5 €**

Produits exceptionnels  
**2 €**

Dotations Etat et impôts/Taxes  
**2 €**



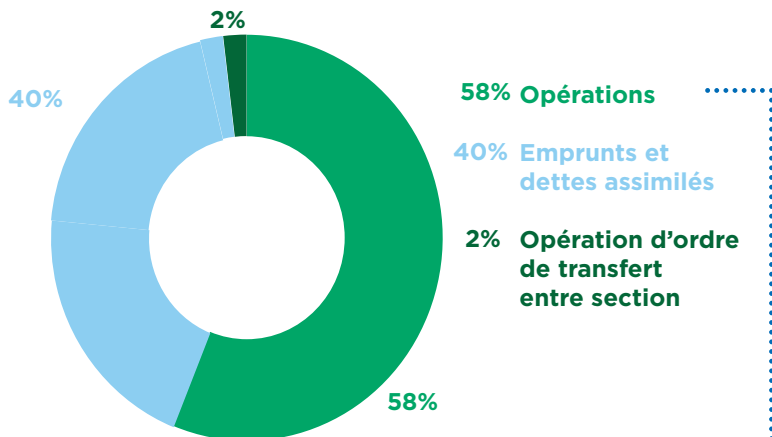
### Point de vigilance

La TGAP, passe de 25€/T en 2020 à 65€/T en 2025.

# Section d'investissement

## État des dépenses

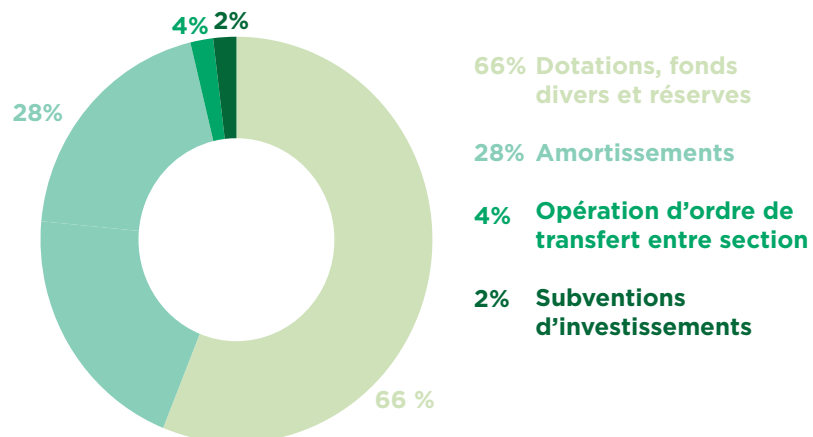
### Dépenses d'investissement



4 071 695 €

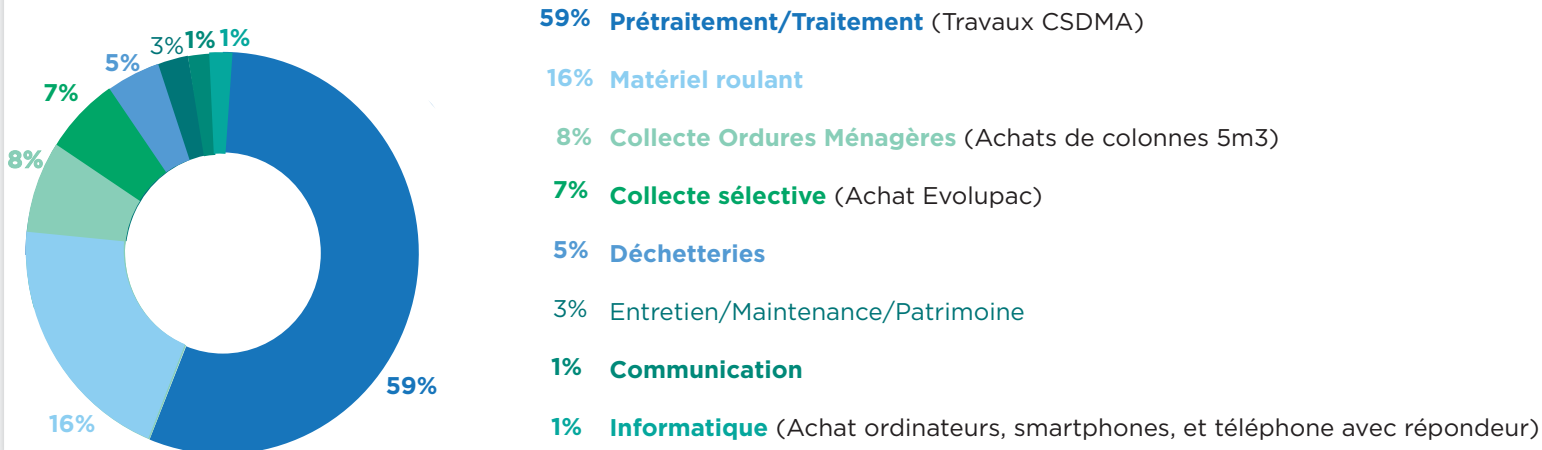
## État des recettes

### Recettes d'investissement



3 446 017 €

### Détails des principales opérations



2 357 563 €

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le 24/11/2023

ID : 040-200069417-20231121-CC2023\_139-DE





# Les prestataires de service

Le SIETOM fait appel à des tiers dans le cadre de ses compétences notamment au niveau du traitement des déchets collectés sur les points tri et les déchetteries et au niveau de l'exploitation du site de Caupenne. L'objet et le montant des prestations principales auxquelles fait appel le SIETOM sont listées ici :

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le 24/11/2023

ID : 040-200069417-20231121-CC2023\_139-DE



## Collecte ordures ménagères



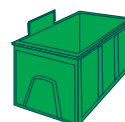
Maintenance GPS

5 800 €



5 800 €

## Déchetterie



Collecte et transport des huiles usagées et des DMS  
Réemploi (rémunération recyclerie)  
Traitement exceptionnel d'amiante

44 680 €

18 807 €

2 015 €  
3 220 €



68 722 €

## Hygiène / sécurité / environnement



Traitement des lixiviats  
Valorisation du biogaz  
Analyse des eaux  
Curage des réseaux et nettoyage des cuves  
Pompage et nettoyage des ouvrages d'assainissement  
Entretien des espaces verts  
Contrôle et maintenance des extincteurs

233 646 €

148 529 €

32 739 €

6 345 €

18 844 €

15 640 €

8 724 €



464 467 €

## Communication



Impression  
Distribution de documents

7 690 €

17 837 €



25 527 €

## Collecte sélective / logistique



Transport et tri des déchets recyclables 319 228 €  
Broyage et criblage des déchets recyclables 131 114 €  
Transport des déchets verts 70 081 €  
Transport du bois 30 356 €  
Traitement des gravats 5 219 €



614 885 €

## Prétraitement / traitement/ Environnement



Location d'engins (chargeuse, compacteur...) 179 066 €



179 066 €

## Informatique / téléphonie / moyens de surveillance



Location et maintenance d'outils informatiques 15 811 €  
Vidéo protection 26 036 €



41 847 €

# Les perspectives

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le 24/11/2023

ID : 040-200069417-20231121-CC2023\_139-DE



## Les axes réglementaires

- Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) : Augmentation de 52€ en 2023 à 65€ en 2025.
- CSDMA : Fermeture du Centre de Stockage des Déchets Ménagers et Assimilés au 28/02/2027.
- Loi Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) : Atteindre le ratio de 140kg/hab et de 39kg/hab de biodéchets présents dans les ordures ménagères résiduelles.
- Loi EGALIM : interdiction de la vente du compost, nécessitant un plan d'épandage en 2027.

## La communication / la prévention

- Intégration d'une tuile d'information SIETOM sur l'application Intramuros, lancement de Instagram.
- Réalisation de campagnes de communication sur le tri à la source des biodéchets au 01.01.2024, sur les gestes et les erreurs de tri (les emballages sont déposés vidés, séparés et aplatis), sur le gaspillage alimentaire.
- Réalisation d'un tuto collectif entre syndicats landais sur le compostage individuel en complément des sessions délocalisées de sensibilisation.
- Lancement de différents sites de compostage de proximité et en établissement.
- Mise en place de la 1ère édition de la Fête du Réemploi sur Landes Partage à Hagetmau.

## Les déchetteries

- Mise en place de nouvelles REP en juin sur les articles de jardin, de sports et de loisirs, les articles électriques.
- Application des horaires d'été du 1er juillet au 31 août.
- Travaux sur certaines déchetteries pour permettre un contrôle d'accès en 2024.

## La collecte.

- Densification des points d'apports volontaire sur plusieurs communes
- Mise en place au 1er janvier 2024 d'une Redevance spéciale pour les professionnels des établissements privés et publics.



Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le 24/11/2023

ID : 040-200069417-20231121-CC2023\_139-DE

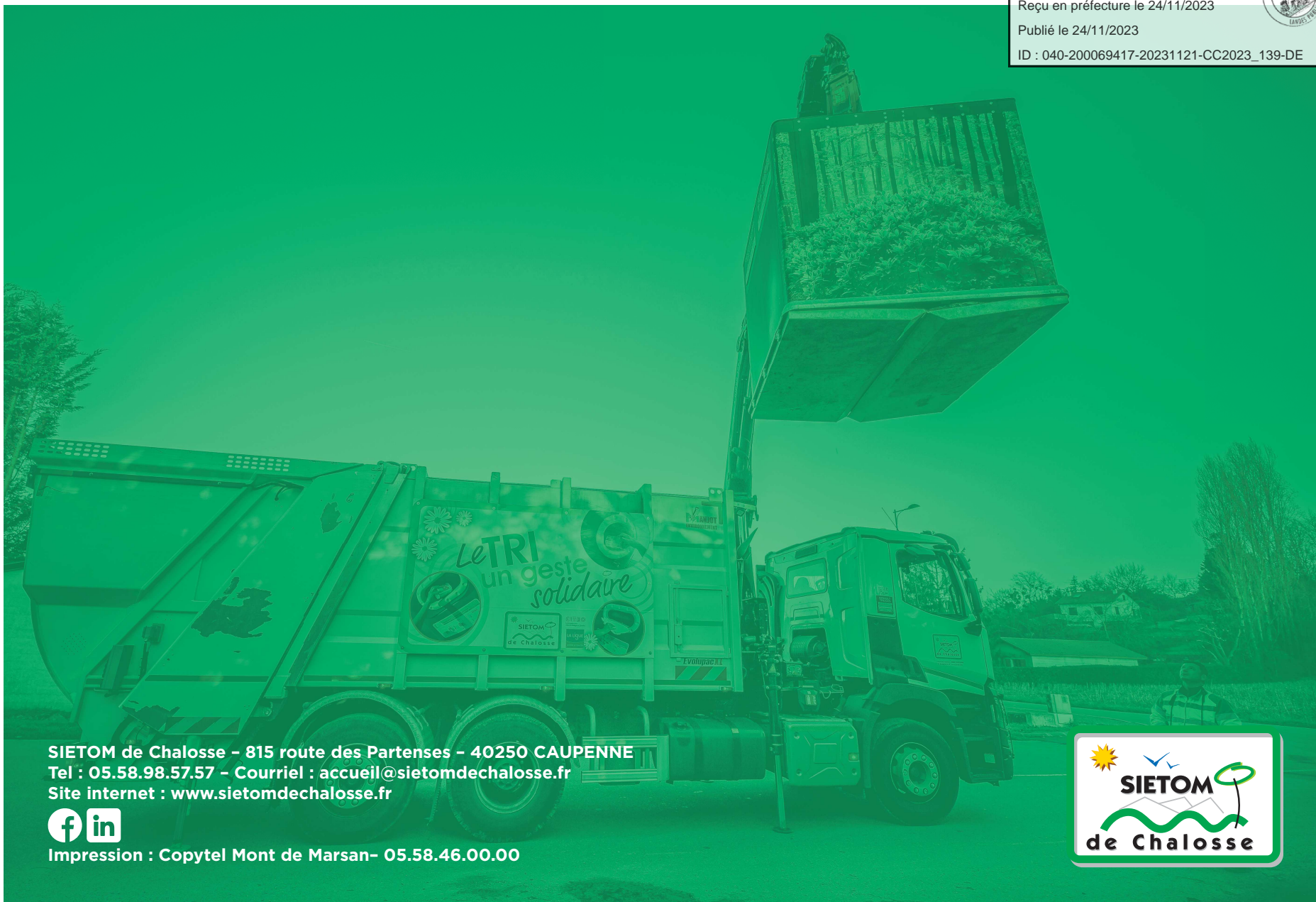


Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le 24/11/2023

ID : 040-200069417-20231121-CC2023\_139-DE



SIETOM de Chalosse - 815 route des Partenses - 40250 CAUPENNE  
Tel : 05.58.98.57.57 - Courriel : [accueil@sietomdechalosse.fr](mailto:accueil@sietomdechalosse.fr)  
Site internet : [www.sietomdechalosse.fr](http://www.sietomdechalosse.fr)



Impression : Copytel Mont de Marsan- 05.58.46.00.00

